Guides > Foire aux questions des finissantes et finissants : Accès à vos comptes sur les serveurs de l'UdeM et de l'EBSI une fois vos études complétées

Université de Montréal
École de **bibliothéconomie** et des **sciences de l'information**

Foire aux questions des finissantes et finissants : Accès à vos comptes sur les serveurs de l'UdeM et de l'EBSI une fois vos études complétées

Adresse institutionnelle (@umontreal.ca) et service de courriel institutionnel infonuagique

Question	Réponse
Combien de temps mon adresse institutionnelle reste-t-elle active? Vais-je pouvoir continuer à consulter mes courriels par le service de courriel institutionnel infonuagique ?	> *Un diplômé ayant obtenu son diplôme après le 1er janvier 2016, conserve sa boîte aux lettres [UdeM] **à vie**.* **Conseil :** cependant, nous vous recommandons d'opter pour le réacheminement vers **une adresse personnelle que vous consultez régulièrement**, pour rester en contact avec l'EBSI et l'UdeM (via l' Association des diplômés de l'UdeM). *Sources :* • *Courriel institutionnel infonuagique* • *Règles d'inactivation des services*
Comment configurer le réacheminement de mon adresse institutionnelle vers une adresse personnelle?	Pour faire suivre votre courriel de l'UdeM vers une autre adresse de courriel, vous devez procéder comme suit : 1. Accédez à Mon UdeM. 2. Cliquez sur votre portrait, à droite dans le bandeau supérieur, et sélectionnez *Gérer mon compte institutionnel (accès UdeM)*. 3. Dans le menu de gauche, cliquez sur *Courriel*. 4. Cochez *Votre adresse de courriel personnelle* et entrez votre adresse personnelle. 5. Cliquer sur *Enregistrer*. *Note : Prévoyez un délai de mise à jour des systèmes d'environ 30 minutes avant que le changement soit effectif.* *Source : Courriel institutionnel infonuagique*

Compte SIM (accès à Mon portail UdeM, au Centre étudiant, à Mon accès UdeM, aux postes informatiques en libre-service, au réseau sans fil, etc.)

Question	Réponse
Combien de temps vais-je conserver mon compte SIM?	> *Le diplômé conserve automatiquement l'accès au service Intranet universitaire (SIM) et le service de courriel institutionnel à vie.* *Source : Règles d'inactivation des services*

Que faire si j'ai oublié mon UNIP / mot de passe?	Depuis l'été 2016, les TI a mis en place une nouvelle application Questions de vérification qui facilite la réinitialisation de votre UNIP / mot de passe. Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à répondre à vos questions de vérification. Ainsi, pour réinitialiser votre UNIP / mot de passe : • Si vous avez complété vos questions de vérification, veuillez utiliser l'application Oubli de l'UNIP / mot de passe. • Si vous n'avez pas complété vos questions de vérification, vous pouvez utiliser encore l'application Oubli de l'UNIP / mot de passe qui vous invitera alors à inscrire votre adresse courriel personnelle (c'est à dire autre que votre adresse institutionnelle). Cette adresse doit être celle contenue dans votre dossier étudiant. Vous ne pouvez réinitialiser votre UNIP / mot de passe qu'une seule fois à vie par cette méthode. • Si vous ne répondez pas aux critères précédents, utilisez le formulaire d'aide des TI. *Sources :* • *L'authentification à nos services* • *Questions de vérification* • *https://ti.umontreal.ca/services-par-categorie/comptes-et-mots-de-passe/authentification-code-dacces-unip/* • *https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/code-dacces-et-unip/*
Que faire si je n'ai plus accès à mon deuxième facteur d'authentification (A2F)?	Si vous n'avez pas accès à votre second facteur temporairement et avez complété vos questions de vérification, vous pouvez utiliser l'application Libre-service d'auto-exclusion temporaire A2F disponible sur la page d'authentification UdeM. Si vous n'avez plus accès à votre second facteur et souhaitez en configurer un nouveau, veuillez communiquer avec le soutien des TI. *Source : FAQ & astuces A2F*

StudiUM

Question	Réponse
Combien de temps vais-je conserver mon d'accès à StudiUM?	Les diplômés ne conservent pas d'accès à StudiUM. **Note :** Les TI ne mentionnent aucune échéance avant la perte de cet accès. *Sources :* • *Services disponibles aux diplômés* • *https://ti.umontreal.ca/offre-de-services/communaute-etudiante/#c310117*
Pourquoi n'ai-je plus accès à certains espaces de cours que j'ai suivi?	> *L'enseignant du cours peut décider de laisser le cours ouvert ou de le fermer.* *Source : Centre d'aide StudiUM - Étudiant - Comment accéder à mon cours?*

Portfolio

Question	Réponse
Combien de temps vais-je conserver mon d'accès à Portfolio?	**Note :** aucune règle concernant l'accès à Portfolio n'est actuellement disponible.

Proxy et VPN

Question	Réponse
Combien de temps vais-je conserver mon accès au service Proxy et VPN?	> *Votre accès sera inactivé dès la perte de votre statut d'étudiant.* **Note :** le statut d'étudiant est retiré au début du deuxième trimestre sans inscription. *Sources :* • *Proxy des bibliothèques* • *Accès au réseau distant (VPN)* • *Règles d'inactivation des services*

Logiciels de la logithèque de l'UdeM

Question	Réponse
Puis-je conserver les logiciels que j'ai installés depuis la logithèque UdeM? (Suite Microsoft Office, McAfee Endpoint Security, EndNote, oXygen, QDA Miner, etc.)	> *Le droit d'utilisation d'un logiciel cesse à l'avènement de l'un des événements suivants :* >1. *Le changement de statut de la personne ne lui permet plus de l'utiliser [ce qui sera votre cas lorsque vous serez diplômé-e-s].* 2. *L'UdeM met fin à l'entente de renouvellement du logiciel avec l'éditeur.* > *Dans l'un ou l'autre de ces cas, la personne s'engage à désinstaller le logiciel de son poste de travail.* *Sources :* • *https://logitheque.ti.umontreal.ca* • *Logithèque Web*
OneDrive Entreprise	> *Tous les utilisateurs disposent de 30 jours avant la perte du service OneDrive Entreprise.* *Source : FAQ OneDrive Entreprise*

Services de l'EBSI

Serveur GIN-EBSI, laboratoire d'informatique virtuel, RDA Toolkit, ChoixMédia, etc.

Question	Réponse
Combien de temps vais-je conserver mon accès aux différents services de l'EBSI?	Vos accès viendront à échéance : • Le 31 janvier, si vous n'êtes plus inscrit-e-s à des cours à l'EBSI à la session d'hiver. • Le 30 septembre, si vous n'êtes plus inscrit-e-s à des cours à l'EBSI à la session d'automne. Dans le cas du serveur GIN-EBSI, vous recevrez des avis de l'EBSI par courriel vous informant de la fermeture de votre compte. Il sera important dans l'intervalle de vous assurer de prendre copie des fichiers que vous souhaitez conserver qui se trouvent dans votre compte.
Combien de temps vais-je rester inscrit-e sur les listes de diffusion de l'EBSI?	De façon générale, vous serez désinscrit-e de nos listes de diffusion : • Le 31 décembre, si vous n'êtes plus inscrit-e-s à des cours à l'EBSI à la session d'hiver suivante. • Le 31 août, si vous n'êtes plus inscrit-e-s à des cours à l'EBSI à la session d'automne suivante.